

## AVIS D'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Le conseil a adopté, à la séance ordinaire du 16 mars 2026, le projet de règlement suivant :

### **Règlement numéro 437-26 modifiant le plan d'urbanisme numéro 310-14 afin d'actualiser son contenu et de préciser les activités compatibles dans l'affectation forestière**

Le présent règlement vise à indiquer au plan d'urbanisme que les usages et infrastructures d'utilité publique peuvent être compatibles avec restrictions à l'intérieur de l'affectation forestière. Cette modification s'inscrit dans le cadre d'un projet d'implantation d'un parc solaire sur un site ciblé dans le secteur du Centre de plein air éducatif 4 Saisons qui est compris dans une affectation forestière. De plus, il a pour objet d'apporter des ajustements au texte du plan d'urbanisme en retirant les références au Centre de plein air éducatif 4 Saisons qui ne sont plus d'actualité.

En conformité avec les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une séance de consultation est prévue le lundi 20 avril 2026 à compter de 19h15 au : 1525 chemin du Club-Nautique, Lac-Sergent (QC) G0A 2J0. Au cours de cette assemblée publique, le maire expliquera le projet de règlement et entendra les personnes qui désirent s'exprimer sur ce sujet.

Le projet de règlement peut être consulté sur le site internet de la municipalité à l'onglet *Règlements*, à la rubrique *Règlements à l'étude*, ou au bureau de la municipalité aux heures d'ouverture. Ce projet de règlement ne contient pas de dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

#### **Certificat de publication**

Je soussigné Vincent Rolland, certifie que j'ai publié l'avis ci-annexé par affichage à la mairie et par insertion sur le site Internet de la Ville de Lac-Sergent le 17 mars 2026.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 17<sup>e</sup> jour de mars 2026.

Vincent Rolland, directeur général et greffier